

Volume 35 | Numéro 6

SEPTEMBRE 2026

Vibrez au rythme de la culture !

LES JOURNÉES DE LA CULTURE

DU 25 AU 27 SEPTEMBRE

GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS !



de **L'Essentiel**
de l'information

Saint-
Pascal
On voit loin!

C'est **PAYANT**

d'être membre de



**C'EST PLUS DE
10 000\$**

en argent Place Saint-Pascal
injecté chez les membres
au cours de la dernière année

**Vous aimeriez devenir
membre gratuitement?**

Louis Turbide au 418 492-2706 poste 105
direction@leplacoteux.com



@gensdaffairesdesaintpascal

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025 DE LA VILLE SAINT-PASCAL

Chers citoyens,
Chères citoyennes,

Comme à chaque année, conformément aux dispositions de l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes*, en séance ordinaire du conseil municipal du 6 juillet 2026, je fais rapport aux citoyens et citoyennes des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.



Ce rapport doit être rendu public à une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard le 30 septembre de l'année suivante et il doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Voici donc le rapport sur les états financiers vérifiés de l'année 2025.

États financiers 2025

Les états financiers de l'année 2025 ont été préparés par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton, Société de comptables professionnels agréés. Les états révèlent un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 513 953 \$ et d'un excédent de 186 101 \$ de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, total consolidé de 700 054 \$.

Ce montant s'explique par des revenus supérieurs attribuables à une compensation de Recyc-Québec reçue en 2025 pour un montant de 343 651 \$, pour les données de 2024. Quant aux dépenses, elles ont été légèrement supérieures par rapport à celles budgétées, plus particulièrement aux départements de l'administration générale.

Programme triennal des immobilisations

Des dépenses en immobilisations ont été réalisées dans l'année 2025 pour un montant de 1 696 778 \$ et les principales réalisations sont les suivantes :

- Camion unité d'urgence;
- Appareils respiratoires;
- Camion à benne;
- Ponceau du 4^e Rang;
- Réfection des terrains de tennis;
- Centre socioculturel;
- Borne de recharge;
- Unité de chauffage à l'aréna.

Excédent accumulé au 31 décembre 2025

À la fin de cet exercice, l'excédent accumulé non affecté est de 896 521 \$. Dans le futur, le conseil municipal peut décider d'affecter une partie ou même la totalité de cet excédent à des fins particulières et en réserver les montants de façon formelle. À la suite de la réalisation du surplus d'exercice 2025, le surplus accumulé non affecté est plus près de la ligne directive de 10 % du budget de la Ville pour avoir un fonds pour pallier les imprévus.

Suite à la page 4

Sommaire

Mot de la mairesse et rapport financier 2025	3-4
Horaire des bureaux municipaux.....	3
Résumé des séances du conseil.....	5-6-7
Programme d'aide - Achat de produits d'hygiène durables...	7
À la une	8
Service des travaux publics.....	9
Service de l'urbanisme	9
Service des loisirs.....	10
Offre d'emploi	10
CPA Saint-Pascal	11
Co-Éco.....	11
Concert à l'église	11
Atelier du Partage.....	11
Des nouvelles de l'APHK.....	12
Popote Saint-Pascal	12
La Travée.....	13
Invitation de l'Unité Domrémy.....	13
Cercle de Fermières	13
Projection.....	13
Dons du Club Optimiste.....	14
Vins et fromages du Club Optimiste	14
Invitation du Club des 50 ans et plus.....	14
Chevaliers de Colomb	14

Horaire régulier des bureaux municipaux Services administratifs

Lundi au jeudi
8 h à 12 h
13 h à 16 h 45

Vendredi
8 h à midi

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025 DE LA VILLE SAINT-PASCAL (suite)

Réserves financières

Par le passé, une réserve financière a été créée pour le financement de dépenses futures relatives au pompage, à la déshydratation, à la disposition et au traitement des boues des étangs aérés ainsi qu'à l'entretien et à la réfection du lit de séchage. Au 31 décembre 2025, le montant de la réserve s'élève à 453 507 \$.

De plus, une autre réserve a été créée pour le financement de dépenses futures relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution d'eau potable. Au 31 décembre 2025, le montant de la réserve s'élève à 30 305 \$.

Fonds de roulement

La Ville dispose d'un montant de 400 000 \$ pour emprunter au fonds de roulement les deniers dont elle peut avoir besoin pour financer, entre autres, des dépenses en immobilisations. Le montant non engagé au 31 décembre 2025 est de 169 971 \$. Le conseil peut emprunter à ce fonds et ainsi éviter un financement à long terme.

Endettement à long terme

Les remboursements en capital et intérêts sur la dette à long terme représentent environ 15,5 % des revenus de taxes réalisés au cours de l'année 2025. Ce pourcentage prend en considération les subventions afférentes aux dettes. Au 31 décembre 2025, le montant de l'endettement total à long terme à la charge de la Ville est de 12 956 188 \$. L'endettement de la Ville de Saint-Pascal (endettement total net par unité d'évaluation) se situe légèrement au-dessus des autres municipalités du Québec de 2 000 à 10 000 habitants selon le profil financier établi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Au 31 décembre 2025, la dette de la Ville évolue en fonction des services municipaux dispensés aux citoyens et des choix des projets à réaliser.

Rémunération des élus

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier 2025 inclus une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil a reçues de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. Ces informations seront publiées sur le site Internet de la municipalité par la publication de ce rapport.

En voici les détails :

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025		
Nom de l' élu(e)	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Solange Morneau	27 529 \$	13 765 \$
Isabelle Chouinard	9 085 \$	4 543 \$
François Gagné-Bérubé	9 085 \$	4 543 \$
Francis Ouellet	10 010 \$	5 005 \$
Josée Chouinard	9 911 \$	4 955 \$
Alain Potvin	2 198 \$	1 099 \$
Caroline Hudon	2 198 \$	1 099 \$
Rémi Pelletier	6 976 \$	3 488 \$
Céline Langlais	6 887 \$	3 444 \$

Conclusion

Voici ce qui complète les faits saillants du rapport financier de l'année 2025. Toutefois, les séances du conseil municipal sont enregistrées et diffusées sur le site Web de la Ville. Un auditeur comptable du bureau de Raymond Chabot Grant Thornton, Madame Marie-Claude Landry, a présenté, à la séance du 1^{er} juin 2026, les états financiers de la Ville pour l'exercice financier 2025. Si vous souhaitez plus de détails, vous pouvez consulter cette séance.

La santé financière de notre Ville reste bonne, mais nous devons continuer à redoubler de prudence pour 2026 et 2027. Bien des défis nous attendent dans les années futures, sachez que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin de conserver notre santé financière tout en offrant le meilleur service possible à la population.

Solange Morneau, mairesse

Publié par Ville de Saint-Pascal
465, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
418 492-2312

Courriel : hoteldeville@villestpascal.com
Site Internet : www.villeSaint-Pascal.com

Veillez noter que l'éditeur se réserve également le droit de choisir les articles qui seront publiés de même que de modifier certains textes.

Parutions de l'année 2026 : février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 1201-9305

Prochaine parution : **2 octobre 2026** - Date de tombée : **14 septembre 2026**

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL

Séance ordinaire du 4 mai 2026

Lors de cette séance, Madame Louise St-Pierre, greffière a procédé au dépôt de divers documents :

- certificat de la greffière relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du Règlement de zonage numéro 420-2026;
- bilan annuel 2024 non approuvé de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;
- rapport de la directrice générale daté du 30 avril 2026 relatif à l'embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 1^{er} mai au 11 septembre 2026 pour le camp de jour estival, pour l'activité de soccer estival et à titre d'ouvrier d'entretien. Il s'agit de Mesdames Léa Charest, Jade Ouellet, Alexia Savoie, Léa Briand, Emmy Gagné, Zoé Dumais, Béatrice Lajoie, Océane Gagné, Béatrice Drapeau, Ruth Paula Mampouya, Yasmine Bahedh ainsi que Messieurs Alexandre Lemelin, Éliam Bélec, Elliot Hénault, Noah Charest, Gabriel Dubé, Émile Ouellet, Xavier St-Pierre, Elliot Dubé, William Desjardins, Gabriel Gagnon, Dérick Proulx, Jacob Hudon, Alexy Massé, Louis Dionne et Gaël Tellez.

Le conseil municipal a résolu :

- d'adopter le Règlement numéro 427-2026 concernant les compteurs d'eau.
- d'adopter le Règlement numéro 428-2026 établissant le code d'éthique et de déontologie des élu·es et élu·es de la Ville de Saint-Pascal.
- d'octroyer à Monsieur Thomas Lévesque le contrat pour réaliser les travaux d'excavation, de chargement et de transport des boues solides du lit de séchage du site de traitement des eaux usées au coût estimé de 33 687,68 \$ incluant les taxes et de payer la dépense à même la réserve pour des dépenses futures relatives à la gestion des boues municipales.
- d'octroyer un mandat à la firme Les Évaluations Pascal Arsenault inc. pour procéder à l'évaluation de quatre propriétés appartenant à la Ville au montant de 6 323,63 \$ incluant les taxes soit le 680, rue Hudon, le 149, route 230 Ouest et les terrains vacants portant les numéros de lot 3 656 448 et 3 656 449 ainsi que le lot numéro 6 134 819 du cadastre du Québec.
- de procéder à l'achat de six barils de 200 litres du produit ENV 24P10 auprès d'Environor Canada inc. pour un montant total de 14 336,23 \$ incluant les taxes.
- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec la Télévision communautaire du Kamouraska pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031 pour des locaux à l'Édifice Taché.
- d'autoriser la présentation du projet de déploiement de nouveaux sentiers pédestres au parc des Sept-Chutes au ministère de l'Éducation dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
- de déclarer l'intérêt de la Ville à l'égard du programme Éco Énergie 360 offert par la Fédération québécoise des municipalités, un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux.
- d'autoriser l'embauche de Monsieur Mathieu Rousselle à titre de pompier volontaire, catégorie pompier en formation.
- de nommer à titre de capitaine, à compter du 4 mai 2026, la pompière Madame Marie-Pier Dion et de féliciter Madame Dion qui devient la première officière capitaine depuis la constitution en 1927 du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal et du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal.

- d'établir de nouvelles conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant à compter du 4 mai 2026.
- d'embaucher Madame Sarah-Maude Lemelin à titre de coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival pour la période du 4 mai au 14 août 2026.
- d'embaucher Madame Violette Landry à titre d'aide-coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival pour la période du 4 mai au 14 août 2026.
- d'embaucher Monsieur Raphaël Lavoie à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des loisirs pour la période du 5 mai au 7 septembre 2026.
- de ratifier les termes du contrat de travail à intervenir avec Madame Emmanuella Razgui-Alain pour agir à titre de coordonnatrice des événements et marchés publics pour la période du 4 mai 2026 au 30 avril 2027.
- d'autoriser le versement de ristournes aux organismes suivants pour l'opération du bar au Centre sportif au cours de la saison 2025-2026 :
 - un montant de 306,40 \$ au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière - Les Voisins du Kamouraska;
 - un montant de 1 265,61 \$ au Hockey mineur du Kamouraska inc.;
 - un montant de 4 306,02 \$ au Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc.
- de verser un montant de 540 \$ au Club de patinage artistique pour aider à la réalisation du spectacle de fin d'année.
- d'autoriser le versement d'une aide financière de 7 000 \$ au comité organisateur du Festival Bonjour la visite pour l'édition 2026.
- de demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail.
- d'appuyer les municipalités du Québec dans la dénonciation des coupures annoncées dans le Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes et de demander au gouvernement du Canada de maintenir le financement du Programme Emplois d'été Canada afin d'assurer la pérennité des emplois d'été municipaux et de services publics qui en dépendent.
- de décréter que le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques.
- de ratifier les termes des contrats de courtage exclusifs à intervenir avec l'agence immobilière Royal LePage Kamouraska-L'Islet pour la vente des terrains vacants numéro 300, 306, 308, 312 et 316, de la rue Marie-Anne-Fournier, lesdits contrats étant valides jusqu'au 1^{er} mars 2027.

Séance extraordinaire du 11 mai 2026

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement de coûts supplémentaires au montant de 34 790,70 \$ incluant les taxes à l'entreprise Nettoy-Pro afin de couvrir les services supplémentaires qui seront nécessaires d'ici le 10 août 2026 pour le contrat d'entretien général du Centre socioculturel.

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

Lors de cette séance, Madame Isabelle Chouinard, conseillère a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 429-2026 établissant le code d'éthique et de déontologie des employé·es et employés municipaux de la Ville de Saint-Pascal et Madame Louise St-Pierre, greffière a procédé ensuite à la présentation du projet de règlement.

Suite à la page 6

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL (suite)

Madame la greffière a procédé au dépôt du rapport de la directrice générale daté du 28 mai 2026 relatif à l'embauche de Mesdames Rébecca Michaud, Margot Dionne, Emilie Gagnon et de Monsieur Victor Hugo Olachea Ruiz, à titre de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 1^{er} juin au 11 septembre 2026.

Le conseil municipal a résolu :

- d'adopter le rapport du vérificateur et le rapport financier 2025 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.
- de nommer Madame Caroline Hudon, conseillère à titre de mairesse suppléante, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026 inclusivement.
- de renouveler les mandats de Messieurs Francis Ouellet, François Gagné-Bérubé et Caroline Hudon sur le comité de démolition pour une durée d'un an et de désigner Madame Hudon comme présidente dudit comité.
- d'autoriser le paiement à l'UMQ d'un montant total de 11 369,45 \$ incluant les taxes pour les quotes-parts de la Ville à la franchise collective en responsabilité civile primaire et au fonds de garantie pour les biens.
- de joindre le Regroupement d'assurances de l'UMQ, à titre de municipalité participante, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurance pour la protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité, pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2031 et de mandater l'UMQ pour agir à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment afin de préparer et de procéder à la publication d'un avis d'intention, à l'octroi du contrat d'assurance et à son administration, dont son renouvellement;
- d'octroyer un contrat pour la fourniture de services pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées à 9247-4154 Québec inc. (Hydro-Experts) pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 au montant de 119 574 \$ incluant les taxes.
- de ratifier les termes de l'acte de vente à intervenir avec Monsieur Viateur Laplante pour l'achat d'une camionnette Dodge Ram 2500 au montant de 11 995 \$ pour le Service des travaux publics.
- d'accepter la proposition de Robert Boileau inc. visant le remplacement du moteur de la surfaceuse du Centre sportif au montant de 30 142,73 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.
- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec l'École de musique Destroismaisons pour des locaux situés au 2^e étage de l'immeuble de l'ancienne gare pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029.
- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec Projection 16-35 pour des locaux situés au 1^{er} étage de l'Espace communautaire pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029.
- de céder à la Maison de la famille du Kamouraska, à titre gratuit, la propriété de l'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation d'activités motrices et éducatives pour les tout-petits.
- d'embaucher Monsieur Samuel Fleury à titre d'ouvrier d'entretien étudiant au Service des travaux publics pour la période du 1^{er} juin 2026 au 28 août 2026.

Séance extraordinaire du 15 juin 2026

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- d'autoriser le paiement à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement

Benoît Leblond) d'une somme de 64 311,19 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 % en regard du contrat pour la reconstruction des terrains de tennis.

- de résilier le contrat intervenu avec Nettoy-Pro pour l'entretien général du Centre socioculturel, à compter du 11 août 2026.
- d'octroyer un contrat pour l'entretien général du Centre socioculturel pour la période du 11 août 2026 au 31 octobre 2026 à Nettoy-Pro au coût estimé de 17 706,15 \$ incluant les taxes.
- de désigner Monsieur Damien Charest pour siéger à titre de représentant de la Ville de Saint-Pascal au comité d'analyse du Programme d'entente en patrimoine (PEP) de la MRC de Kamouraska.

Séance ordinaire du 6 juillet 2026

Lors de cette séance, la greffière a procédé au dépôt d'une lettre ouverte pour la protection des arbres de Saint-Pascal.

Madame Solange Morneau, mairesse a procédé au dépôt et à la lecture du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville.

Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 430-2026 concernant les systèmes d'alarme et Madame Josée Chouinard, conseillère, a procédé au dépôt du projet de règlement.

Le conseil municipal a résolu :

- d'affecter au fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue d'une élection la somme de 33 250 \$ en utilisant le surplus accumulé non affecté de la Ville.
- d'adopter le Règlement numéro 429-2026 établissant le code d'éthique et de déontologie des employées et employés municipaux de la Ville de Saint-Pascal.
- d'autoriser l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska pour l'ajout de moulures à l'immeuble situé au 542, boulevard Hébert dans le cadre du Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial à la MRC de Kamouraska.
- d'octroyer à Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec) le contrat pour la fourniture de compteurs d'eau et d'un système de relève automatisé fixe par communication cellulaire au montant total estimé de 87 444,50 \$ incluant les taxes, d'approprier un montant de 8 943 \$ dans la réserve financière en eau potable pour pourvoir au paiement de la dépense liée à l'achat des 20 compteurs d'eau résidentiels et des accessoires, à l'achat des compteurs d'eau supplémentaires acquis aux fins d'inventaire ainsi qu'au système de relève automatisé fixe par communication cellulaire, de pourvoir au paiement de la dépense liée à l'achat des compteurs d'eau pour les immeubles de la Ville et des accessoires, soit un montant de 7 328 \$, à même le surplus accumulé non affecté de la Ville, de prévoir que la dépense liée à l'achat des compteurs d'eau pour les ICI soit assumée par les ICI suivant la dimension du compteur d'eau installé, lequel montant sera établi au règlement de tarification des biens et services de la Ville et d'établir que les frais annuels d'utilisation, de mise à jour et de maintien du système de relève automatisé inclus au contrat soient payés par les usagers du réseau d'aqueduc municipal à même le budget d'opération annuel.
- de ratifier les termes du contrat de location d'une nouvelle timbreuse pour une période de 66 mois à intervenir avec Quadient Leasing Canada Ltée pour un montant total de 20 109,13 \$ incluant les taxes.
- de ratifier les termes de la promesse d'achat à intervenir avec Armand St-Onge inc. pour la vente d'une partie du lot numéro 4 851 781 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ

72 120,56 pieds carrés situé dans le parc industriel.

- de suspendre l'application de la Politique de vente des terrains domiciliaires de la rue Marie-Anne-Fournier pour toute la période où la Ville sera liée par des contrats de courtage exclusifs avec une agence immobilière pour la vente de ces terrains sauf à l'égard de la clause 8 de ladite politique relative à l'obligation de construire, clause résolutoire et droit de premier refus, laquelle clause sera annexée aux contrats de courtage.
- de ratifier les termes de l'entente de partenariat à intervenir avec 9321-0433 Québec inc. (ADE Événements) afin que la salle visio située au sous-sol du Centre socioculturel porte le nom Salle Visio ADE.
- de s'engager à ne pas aliéner à un tiers ni à aménager la partie du lot numéro 3 656 685 du cadastre du Québec pour une période maximale de 18 mois à compter de l'adoption de la résolution afin de permettre à la Coopérative des cabourons de compléter les démarches nécessaires à l'analyse, à la planification et au montage financier de son projet de logements abordables et de manifester son intention de céder à titre gratuit à la Coopérative la partie du lot numéro 3 656 685 conditionnellement à ce que la viabilité du projet soit démontrée et qu'elle obtienne les autorisations et le financement nécessaire à sa réalisation.
- de confirmer à la Maison de la famille du Kamouraska l'engagement de la Ville à céder, à titre gratuit, une portion du lot numéro 5 846 206 du cadastre du Québec, situé à l'arrière du 266, rue Rochette, laquelle portion correspond à une superficie d'environ 675,05 mètres carrés.
- de confirmer à la Société d'agriculture du comté de Kamouraska l'appui financier de la Ville pour le projet de modernisation et d'agrandissement de la Place de l'Expo et de s'engager à verser une contribution financière maximale de 10 000 \$ pour la réalisation du projet.
- d'embaucher Madame Ginette Thériault à titre de concierge pour la période du 1^{er} août 2026 au 31 octobre 2026 selon les modalités prévues au contrat de travail.
- de demander à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Madame Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus, de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau et de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu.
- de demander au ministre du Travail de modifier le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle.
- de présenter une demande au Canadien National afin qu'il procède au débroussaillage et à l'entretien des fossés dans l'emprise du chemin de fer.
- d'adresser une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin que celui-ci effectue l'analyse complète de la circulation sur la route 230 Ouest à partir du 238, avenue Patry où la limite permise est de 70 km/h jusqu'au 187, route 230 Ouest où la limite permise est de 90 km/h et de procéder à l'installation de matériel incitatif afin de réduire la vitesse dans le secteur de la route 230 Ouest visé par la demande et ainsi sécuriser les citoyens et les familles résidant dans ce secteur.

- d'adresser une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin que celui-ci effectue l'analyse complète de la circulation sur le boulevard Hébert à partir de la voie ferrée jusqu'à l'intersection du boulevard Hébert, de la rue Taché et de l'avenue Chapleau où la limite permise est de 50 km/h et de procéder à l'installation de matériel incitatif, dont une traverse piétonnière, afin de réduire la vitesse sur le boulevard Hébert et ainsi sécuriser les citoyens et les familles résidant dans ce secteur.
- d'autoriser le Tour Paramédic Ride Québec à circuler sur les rues et routes de la Ville à l'occasion de la 10^e édition du Tour Paramédic Ride Québec le 19 septembre 2026.
- d'appuyer officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent déposée auprès du gouvernement du Canada et de demander au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Louise St-Pierre, avocate, OMA
Greffière
greffe@villestpascal.com



Connaissez-vous le

PROGRAMME D'AIDE

POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES ?

C'EST QUOI ?

La Ville de Saint-Pascal offre ce programme pour **encourager l'achat de produits lavables et réutilisables** afin de **réduire l'impact environnemental**.

Une aide financière pouvant atteindre **60 % du coût des achats** avant taxes est offerte, jusqu'à **250 \$ pour les couches lavables** pour bébés et **150 \$ pour les produits d'hygiène**.

COMMENT EN PROFITER ?

Vous **habitez à Saint-Pascal**.

Vous avez **acheté l'un des produits admissibles** :

Couches lavables pour bébés

Ex. : couche régulière,
couche de baignade,
sac de lavage.

Produits d'hygiène personnelle réutilisables

Ex. : coupe menstruelle,
compresse d'allaitement,
protection pour l'incontinence.

Les achats ont été effectués dans un commerce ou fabricant du Québec.

POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE :

www.villesaintpascal.com/fr/citoyens/programmes-d-aide-municipaux



À la une

SAINT-PASCAL VIBRERA AU RYTHME DE LA CULTURE LES 25, 26 ET 27 SEPTEMBRE

Le Comité Art et Culture de Saint-Pascal invite la population à participer aux Journées de la culture, du 25 au 27 septembre. Cette programmation gratuite propose trois activités mettant en valeur le cinéma, les arts visuels et la création contemporaine.

Un ciné-club pour Saint-Pascal?

Le vendredi 25 septembre à 19 h 30, l'auditorium de l'école secondaire Chanoine-Baudet accueillera la projection gratuite du film *Baie-James 1975 : le choc des Nations*, présentée par Cinédit de Rivière-du-Loup. La soirée permettra aussi de sonder l'intérêt du public pour la création éventuelle d'un ciné-club à Saint-Pascal.

Parcours d'Art urbain

Le samedi 26 septembre, de 11 h à 14 h, le Parc Ernest-Ouellet

accueillera l'inauguration du Parcours urbain - Exposition d'art citoyen. Une douzaine d'œuvres créées à partir d'objets récupérés seront exposées. Un dîner gratuit sera servi et les visiteurs pourront voter pour leurs coups de cœur

Une porte ouverte sur le projet Autour du Moulin

Le dimanche 27 septembre, à la Vieille Gare, l'artiste Isaac (Pierre Racine) présentera sa démarche artistique et l'œuvre réalisée dans le cadre du projet Autour du Moulin, en partenariat avec la Ville de Saint-Pascal et le CALQ.

Par cette programmation, le Comité Art et Culture souhaite rendre la culture accessible au plus grand nombre et contribuer au dynamisme culturel de Saint-Pascal.

Vibrez au rythme de la culture !

LES JOURNÉES DE LA CULTURE

DU 25 AU 27 SEPTEMBRE

GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS !

VENDREDI 25 SEPTEMBRE - 19H30
AUDITORIUM À L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET

Projection gratuite du film *Baie-James 1975: Le choc des Nations* présentée par Cinédit
Événement offert en vue de la création d'un ciné-club à Saint-Pascal dès 2027 !

SAMEDI 26 SEPTEMBRE - 11H À 14H
PARC ERNEST-OUELLET

Inauguration du *Parcours urbain* - Exposition d'art citoyen et dîner gratuit ! Venez explorer l'univers de **plus de quinze œuvres recyclées** sous le thème **Ce que nos objets cachent encore** et votez pour vos coups de cœur !

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE - 10H À 16H
GARE MUNICIPALE DE SAINT-PASCAL

Porte ouverte de l'ancienne gare consacrée au projet artistique *Autour du Moulin*, avec la présence de l'artiste **Isaac (Pierre Racine)**. Découvrez les coulisses du projet tout en discutant avec l'artiste !

Un projet du Comité Art et Culture de Saint-Pascal

BANDE-ANNONCE DU FILM :

Saint-
pascal

RAPPEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Règlement concernant les animaux

Dans les limites de la Ville, tout chien, qu'il soit petit ou grand, de même que tout chat doit être attaché ou tenu en laisse sauf s'il est gardé dans une cour clôturée. Il est strictement défendu de laisser en tout temps un chien ou un chat errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du gardien de l'animal.

Tout gardien d'un chien ayant plus de trois mois doit se procurer une licence que l'animal portera en tout temps. Celle-ci est disponible à l'hôtel de Ville au coût de 20 \$, et elle est valide pour la durée de vie du chien, sauf s'il y a transfert de propriété. Toutefois, elle est gratuite pour une personne ayant une déficience visuelle se servant d'un chien-guide.

Ouverture ou fermeture des boîtes de service

Les citoyens qui désirent procéder à l'ouverture ou à la fermeture de la boîte de service située sur leur terrain (bonhomme à eau ou entrée de service) doivent obligatoirement en faire la demande auprès du Service des travaux publics. Ce service est offert du lundi au mercredi, entre 8 h et 15 h.

INSTALLATIONS SEPTIQUES : INFORMATION IMPORTANTE AUX PROPRIÉTAIRES

À l'automne 2025, la Ville de Saint-Pascal a informé les propriétaires d'installations septiques de son intention de mettre en place un programme d'aide financière pour soutenir les travaux de remplacement ou de mise aux normes. Cette démarche devait notamment s'appuyer sur le Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) du gouvernement du Québec. Or, l'appel de projets du PUIT est maintenant terminé, et aucune nouvelle période de dépôt n'est actuellement annoncée.

Cette situation ne permet toutefois pas de suspendre les obligations des propriétaires. Lorsqu'une installation septique est défectueuse ou non conforme, le propriétaire doit effectuer les correctifs requis ou procéder au remplacement du système, conformément à la réglementation applicable. Les travaux nécessaires ne peuvent donc pas être reportés dans l'attente d'un éventuel programme d'aide financière.



La Ville remercie les propriétaires qui ont déjà manifesté leur intérêt envers le programme. Si une nouvelle aide financière devient disponible ou si une mesure d'accompagnement peut être offerte, la Ville transmettra l'information aux propriétaires concernés.

Pour toute question concernant une installation septique ou les démarches à entreprendre, les propriétaires sont invités à communiquer avec le Service de l'inspection de la Ville de Saint-Pascal.

**Cédric Lajoie, directeur
de l'inspection et des services techniques**
clajoie@villestpascal.com

Veuillez communiquer au moins 48 heures à l'avance au 418 492-2312, poste 400 ou travauxpublics@villestpascal.com.

Rappel important concernant les lingettes, serviettes et préservatifs

En février 2026, le Service des travaux publics a procédé à une inspection des conduites sanitaires. À la suite de cette intervention, il a été constaté que plusieurs personnes jettent des lingettes, des serviettes hygiéniques, des tampons et même des préservatifs dans les toilettes. Contrairement au papier hygiénique, ces articles ne se désagrègent pas dans les conduites. Ils s'accumulent, obstruent les tuyaux et bloquent les pompes des stations de pompage.

Cette mauvaise habitude peut entraîner plusieurs problèmes très coûteux pour la Ville et provoquer, entre autres, des refoulements d'égout. Lorsque la Ville est en mesure de démontrer que l'accumulation de ces articles provient d'une résidence ciblée, les frais encourus sont refacturés au propriétaire.

**Bernard Tanguay, directeur
Service des travaux publics**
travauxpublics@villestpascal.com
418 492-2312, poste 400

AIDE-MÉMOIRE POUR
LA LEVÉE DES BACS

Pour que vos bacs soient ramassés, assurez-vous...



Que le **bac**, les **roues** et le **couvercle** soient **en bon état**. Pour le **bac à ordures** seulement, l'**étiquette obligatoire** doit être apposée.



Qu'il n'y ait **pas de matériaux de construction**, de **résidus domestiques dangereux** (bonbonne, peinture), ni de **feuilles mortes** ou de **branches d'arbre**.



Que le bac soit placé au **chemin la veille**, que le **couvercle soit bien fermé**, que **rien ne déborde** et que le bac soit **facilement accessible**.

Saint-
pascal



Le camion n'est pas passé ?
Contactez la RÉGIE au (581) 673-7344

AIDE-MÉMOIRE POUR
LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Voici quelques informations importantes:



La vidange des fosses septiques se fera dans le **secteur Est en octobre 2026**. Vous recevrez une lettre peu de temps avant.



Assurez-vous que votre fosse septique est **bien dégagée**, qu'il n'y ait **pas d'obstruction** et qu'elle soit **facilement accessible**.



Optionnellement, **identifiez clairement votre fosse septique** afin de faciliter le repérage pour l'entrepreneur.

Saint-
pascal



Une question ou un problème ?
Contactez-nous au (418) 492-2312 #400

CENTRE SPORTIF

La saison 2026-2027 du Centre sportif est maintenant débutée.

❖ Horaire des activités libres

Des périodes de hockey libre et de patinage libre sont prévues à chaque semaine. Cependant, comme l'horaire peut varier, nous vous invitons à consulter de façon régulière le www.villesaintpascal.com, section Loisirs, onglet *Activités libres - Centre sportif* afin de connaître l'horaire établi.

Pour des raisons de sécurité, veuillez noter qu'il est important de respecter les groupes d'âge établis pour les périodes de hockey libre. De plus, le casque (avec grille ou visière) les gants et des vêtements longs sont obligatoires pour tous lors de ces périodes.

❖ Location de glace

Il est possible d'effectuer la location de l'aréna; pour connaître les disponibilités et les coûts, veuillez communiquer avec le Service des loisirs.

LOCATION DE GYMNASES

Il est possible de louer un gymnase à l'école secondaire Chanoine-Beaudet pour une activité hebdomadaire ou occasionnelle.

Vous désirez vous joindre à une activité déjà organisée? Laissez vos coordonnées en mentionnant l'activité qui vous intéresse (badminton, volleyball, hockey cosom féminin, basketball).

Renseignez-vous au Service des loisirs.

OFFRE D'EMPLOI

Surveillance anneau de glace, glissade et patinage libre

Le Service des loisirs requiert du personnel étudiant pour combler les heures d'opération de l'anneau de glace, de la glissade ainsi que la surveillance du patinage libre à l'aréna.

Tâches :

- Accueillir les utilisateurs;
- Voir au bon déroulement et appliquer les règles de sécurité;
- Compléter le rapport journalier des activités;
- Déneger l'équipement, au besoin;
- Effectuer toutes autres tâches connexes qui pourront lui être confiées.

Exigences :

- Être aux études;
- Être âgé de 14 ans et plus;
- Être disponible pour travailler selon un horaire variable (soir, fin de semaine et congés scolaires), jusqu'à la mi-avril;
- Démontrer de bonnes aptitudes pour les relations avec le public;
- Faire preuve d'autonomie et d'un sens des responsabilités développé;
- Bonne condition physique.

Salaire :

- À compter de 18,60 \$; selon la politique salariale en vigueur.

**Transmettre votre curriculum vitae avant
le 18 septembre 2026 : loisirs@villestpascal.com ou
420, rue Notre-Dame, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0**



ÉCOLE DE PATINAGE 2026-2027

Viens vivre le plaisir de patiner!

Glisse, apprends, amuse-toi!

Pour les tout-petits comme les plus grands,
viens découvrir le plaisir de patiner!

Plaisir, confiance et apprentissage!

SOIRÉE D'INSCRIPTION

Mardi 1^{er} septembre
18h30 à 20h00

Hall de l'aréna de St-Pascal

Information : Andrée-Anne Cloutier
418 492-3353 ou 418 894-6083

Facebook : CPA St-Pascal

Viens patiner avec nous!

CONCERT À L'ÉGLISE DE SAINT-PASCAL

L'Église de Saint-Pascal sera l'hôte d'un concert unique du chœur L'Art-Neuf le 20 septembre prochain. Chansons de l'époque de la renaissance, des gospels, des chants populaires québécois, ainsi que des grandes œuvres sacrées, chantées a cappella sont au programme.

Le concert aura lieu le dimanche 20 septembre à 14 h à l'Église de Saint-Pascal. Les billets sont en vente au coût de 40 \$ directement au bureau de la Fabrique de Saint-Pascal, ainsi que sur la page Facebook de la Fabrique. Les profits du concert serviront à financer les réparations de l'orgue. C'est un spectacle à ne pas manquer!



SERVICE À LA POPULATION

Le saviez-vous?

L'Atelier du Partage offre une grande sélection de vêtements GRATUITS dans la boutique à tous les jeudis de 10 h à 16 h.

C'est quoi?

Ce sont des vêtements de belle qualité qui n'ont simplement pas trouvé preneur ou qui n'ont pas passé notre tri rigoureux.

C'est pour qui?

C'est pour TOUT LE MONDE.

Pourquoi?

Le but de cette initiative est d'aider la population et de diminuer au maximum nos déchets.

Au plaisir de vous voir!

L'équipe de L'Atelier du Partage



Les temps changent
... PAS QUE LE CLIMAT !



Ce qui part dans nos égouts revient parfois dans notre compte de taxes

Au Québec, l'entretien des réseaux d'égouts repose essentiellement sur les municipalités. Chaque obstruction, réparation d'urgence, pompe à remplacer devient une dépense collective. Et c'est notre compte de taxes qui en prend un coup!

LES INDÉSIRABLES

LES BONS RÉFLEXES

Cheveux, soie dentaire, nourriture	Filtres dans les drains (douche et évier)
Lingettes (même celles "biodégradables"), produits d'hygiène féminine	Poubelle!
Huiles, graisses de cuisson, restants de table	Refroidis dans dans un pot puis vidé au bac brun (ou à l'écocentre pour les grosses quantités)
Peintures, solvants, médicaments	Écocentre, Pharmacie



PENSEZ-Y!

Chaque année au Canada, les lingettes et autres objets jetés dans les toilettes coûteraient environ 250 millions \$ en entretien et réparation des réseaux d'égouts!



Pour en savoir plus : co-eco.org/eaux-usees/



Les temps changent
... PAS QUE LE CLIMAT !

Le feuillicyclage : quand la paresse devient écolo !



Un coup de tondeuse, c'est tout !

On tond les feuilles directement sur la pelouse plutôt que de les ramasser. Trop de feuilles autour des arbres? Un petit coup de râteau avant la tonte suffit!



Un sol qui se nourrit seul

Les pelouses feuillicyclées gardent une couleur plus verte l'année suivante avec potentiellement moins de pissenlits. Sous la surface, les feuilles nourrissent les vers de terre qui améliorent la structure du sol.



Deux usages, zéro gaspillage

Vous avez TROP de feuilles? Direction le potager ou les plates-bandes comme paillis —ou dans le compost domestique comme matière brune (mais pas dans le bac brun!).



On économise, ensemble

En restant sur nos terrains, les feuilles ne contribuent plus aux coûts reliés au transport à l'enfouissement ou à la valorisation des résidus verts et on achète moins d'engrais à gazon!

Le feuillicyclage : simple, gratuit et écologique.

Essayons-le cet automne !





DES NOUVELLES DE L'APHK

La boutique APHK au Marché de l'Expo

Nous apprécions toujours vous rencontrer au marché. Vous aurez l'occasion de voir nos produits artisanaux les 6 et 13 septembre. Nous tenons à souligner l'ajout cette année d'un seuil de porte qui facilite l'accès aux personnes à mobilité réduite. Félicitations au Marché de l'Expo pour cette initiative!

N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez joindre la belle équipe de bénévoles de la boutique!

Poulet BBQ pour emporter

Vous avez essayé notre formule « Pour un lunch qui goûte le ciel »? Une fois par mois, notre équipe cuisine avec nos membres des repas pour emporter que vous pouvez acheter à un prix très raisonnable. Le 19 septembre, ce sera une formule « Poulet BBQ » pour le souper : une belle façon d'encourager notre mission!

Vous pouvez acheter des billets à la boutique les jeudis et vendredis de 12 h à 18 h.

POPOTE SAINT-PASCAL REVIENT POUR UNE TROISIÈME ANNÉE

La Ville de Saint-Pascal est heureuse d'annoncer le retour de Popote Saint-Pascal pour une troisième année consécutive. Fruit d'une collaboration entre le Centre d'action bénévole Cormoran, l'école secondaire Chanoine-Beaudet, la Ville de Saint-Pascal et plusieurs bénévoles, ce service contribue à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des citoyens ayant besoin d'un soutien particulier.

Offerte du 8 septembre 2026 au 17 juin 2027, la popote propose des repas chauds préparés par Bergeron Traiteur et livrés à domicile les mardis et jeudis. Chaque repas comprend une soupe, un plat principal et un dessert.

Au-delà de l'aide alimentaire, ce service favorise le maintien à domicile, l'entraide et le contact humain. Les inscriptions sont maintenant ouvertes. Les personnes intéressées à recevoir le service ou à s'impliquer comme bénévoles peuvent communiquer avec le Centre d'action bénévole Cormoran au 418 492-5851. Le service est également admissible au crédit de maintien à domicile pour les personnes de 70 ans et plus.



SERVICES JEUNESSE LA TRAVÉE
SAINT-PASCAL
418-714-5609

LA TRAVÉE 2026 : UNE SAISON ESTIVALE COURONNÉE DE SUCCÈS

L'édition 2026 de La Travée se termine sur une note des plus positives. Pendant tout l'été, 17 jeunes se sont investis avec enthousiasme dans ce projet qui leur a permis d'acquérir une expérience de travail concrète, de développer leurs compétences et de gagner en confiance.

Au fil des semaines, les participants ont suivi plusieurs formations afin d'être bien préparés aux différents mandats qui leur étaient confiés. Grâce à leur engagement et à leur professionnalisme, ils ont réalisé de nombreux contrats dans la communauté, notamment la tonte de pelouse, le désherbage, des travaux de peinture, la surveillance de jeux gonflables lors d'événements ainsi que plusieurs autres tâches répondant aux besoins de la population. Au-delà du travail accompli, cette expérience a permis à ces jeunes de développer leur sens des responsabilités, leur autonomie, leur esprit d'équipe et leur fierté du travail bien fait.

L'équipe de La Travée tient à remercier chaleureusement tous les citoyens, organismes, municipalités et clients qui ont choisi de faire confiance à notre belle jeunesse. Votre soutien a contribué au succès de cette édition et a offert à ces 17 jeunes une occasion précieuse de grandir, d'apprendre et de démontrer tout leur potentiel.

Merci à tous pour cette magnifique saison estivale. La

Travée continuera d'offrir ses services lors de l'année scolaire. Pour plus d'informations, vous pouvez nous écrire cjslatravestpascal@hotmail.fr ou par téléphone 418 714-5609.

Caroline Beaulieu

Coordonnatrice de La Travée édition été 2026

INVITATION DE L'UNITÉ DOMRÉMY

Les activités pour la nouvelle saison de l'Unité Domrémy débiteront par un souper dansant qui se tiendra le samedi 3 octobre 2026, à 16 h, au Centre socioculturel de Saint-Pascal.

Bienvenue à tous!



LE CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-PASCAL

Le Cercle de Fermières de Saint-Pascal reprendra ses activités telles que ses après-midis tricot, ses ateliers de tissage et de couture, dès le lundi 14 septembre 2026, à 13 h 30. Venez donc nous rencontrer à notre local situé au 555, rue Hudon, Saint-Pascal. La réunion mensuelle aura lieu le mardi 8 septembre à 13 h 30.

D'ici là, le cercle participera au Marché de l'Expo à Saint-Pascal les dimanches 13 septembre et 11 octobre 2026 de 10 h à 14 h. Continuez de surveiller nos publications dans le journal Le Placoteux et sur notre page Facebook! Vous y trouverez nos ateliers et offres pour l'automne 2026.

Pour plus de renseignements ou pour devenir membre vous pouvez communiquer avec Léonie Dionne (présidente) au 418 492-5176 ou avec Françoise Carrière (vice-présidente) au 581 748-3642.

À bientôt!



Journée de formation



Surveillance de jeux gonflables

Besoin d'accompagnement pour un retour en emploi?

Services d'aide à l'emploi
Kamouraska peut vous aider.

Service gratuit, possibilité d'allocation
dans certains cas.

Retour dans l'emploi

Maintien dans l'emploi

Nouveau projet de vie



555, rue Hudon
Saint-Pascal G0L 3Y0
(sur rendez-vous)

1011, 6^e avenue Pilote
La Pocatière G0R 1Z0

Pour information:
418 856-4288, poste 202

Avec la participation financière de:



DONS DU CLUB OPTIMISTE



SEMAINE 1

M. Alain Pelletier, président du Club Optimiste de Saint-Pascal, remet un chèque de 2 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, représentée ici par Mme Florence Drapeau, pour le projet « Plaisir de lire au Camp ». Il s'agit d'ateliers littéraires et culturels, destinés aux jeunes fréquentant les camps de jour du Kamouraska. Quoi de mieux que de promouvoir la lecture chez nos jeunes!



Photo : Alain Lizotte

SEMAINE 2

Un montant de 10 000 \$ a été remis par le Club Optimiste de Saint-Pascal, ici représenté par son président M. Alain Pelletier, pour le projet d'appartement éducatif de COSMOSS Kamouraska. Mme Stéphanie Sénéchal représente COSMOSS. Quel beau projet pour notre jeunesse!



Photo : Alain Lizotte

SEMAINE 3

Un don de 2 000 \$ a été fait à Quartier-Jeunesse 1995 par le Club Optimiste de Saint-Pascal, représenté ici par M. Gilles Dumais pour l'achat de matériel de sérigraphie pour fabriquer des articles promotionnels. Depuis plus de 43 ans nous croyons aux projets des jeunes!



Photo : Alain Lizotte

INVITATION DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Dîner d'ouverture des activités des 50 ans et plus, le jeudi 17 septembre 2026, à compter de 11 h 30, au Centre socioculturel de Saint-Pascal.

Au menu

Soupe aux légumes
Filet de porc, sauce tomates séchées et champignons
Shortcake aux fraises
Prix : 15 \$, tout inclus

Il y aura du bingo après le dîner.

Ouvert à tous!

Réservez auprès de : Denise au 418 492-6622 ou
Lucie 418 492-7574 avant le 14 septembre.

Vins & fromages

ORGANISÉ PAR
LE CLUB OPTIMISTE
DE SAINT-PASCAL

/ 24 octobre 2026 /

POUR 4 PERSONNES

- Plateaux de fromages
- 2 vins blancs / 2 vins rouges
- Accompagnements: fruits, biscottes, pain, confits, terrine/merrine, saucisson, amandes et dessert

240\$

Les Producteurs de lait du Québec

ACHAT DE BILLET
Gilles Michaud 418-492-1314
ou auprès d'un membre optimiste

FORMULE POUR EMPORTER
Venez chercher votre boîte dans le stationnement de la salle municipale de Kamouraska entre 16 h et 17 h

Chevaliers de Colomb
Conseil 2941
Saint-Pascal

présents dans notre communauté

En 2026, une somme de 3600\$ en dons fut distribuée aux organismes suivants:

Unité Domrémy
Baseball mineur
Centre Accueil-Partage du Kamouraska
Centre de prévention du suicide du BSL
Croix-Rouge
École Mgr Boucher
Polyvalente Chanoine Beaudet
Fabriques de notre territoire
Fondation André Côté
Fondation OLO
Fondation Maison Desjardins
Sclérose en plaques
Ass. du cancer de l'Est du Québec

Merci

Votre geste est important pour nous!

La campagne de levée de fonds pour les œuvres est terminée!
Nous remercions les membres qui se sont dévoués pour la vente des billets.
Merci également aux acquéreurs pour leur contribution et le soutien aux œuvres des Chevaliers de Colomb.
La totalité des revenus de la vente de ces billets est distribuée en dons dans notre région.



Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier
PHARMACIENNES

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 9 h à 18 h
Jeudi : 9 h à 20 h Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 10 h à 13 h

555, rue Taché, Saint-Pascal 418 492-1234

Notre Kamouraska, on l'aime et on en prend soin!



CENTRE VISUEL ST-PASCAL
UN REGARD SUR L'HORIZON

Dr Germain Dupuis, optométriste
Dre Stéphanie Bélanger, optométriste
Dre Virginie Boudreau, optométriste

269, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1430 • Téléc. : 418 492-2832

carrosserie
SEBASTIEN MASSE
418 308-1001

CarrXpert
Carrossier expert
KAMOURASKA

✓ Équipements à la FINE POINTE de la technologie
✓ Techniciens CERTIFIÉS ✓ Travaux GARANTIS À VIE

- Carrosserie • Mécanique et alignement
- Redressement de châssis avec système 3D
- Esthétique automobile (nettoyage int. et ext.)
- Traitement antirouille



216, rue Rochette, Saint-Pascal

Riche en
expertises

mallette.ca

Carolyne Thériault, CPA auditrice
carolyne.theriault@mallette.ca

Jessy St-Onge-Lemieux, CPA auditrice
jessy.lemieux@mallette.ca

Pascal Briand, CPA auditeur
pascal.briand@mallette.ca

La Pocatière : 418-856-2690
St-Pascal : 418-492-3515

MALLETTE

CET ESPACE
est pour
vous!

ROYAL LEPAGE
KAMOURASKA-L'ISLET

Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome Royal LePage

vdrapeau@royallepage.ca



Courtier immobilier résidentiel et commercial

Véronique Drapeau 418 894-3375

Le **Placoteux**
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

HÉLAINE PETTIGREW

Conseillère en publicité
418 492-2706 poste 108
helaine@leplacoteux.com

491, avenue D'Anjou, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

WWW.LEPLACOTEUX.COM



Gens
D'AFFAIRES
DE SAINT-PASCAL

Vous aimeriez devenir
membre **gratuitement?**

Louis Turbide
418 492-2706 poste 105
direction@leplacoteux.com



@gensdaffairesdesaintpascal

PROMOTION QUI FAIT DU **FEU!**

17 AOÛT AU 31 OCTOBRE

LIVRAISON GRATUITE

à l'achat d'une palette dans un rayon de 50 km de la succursale.

Détails en magasin.



Unoria
Coopérative

BOIS DE CHAUFFAGE

119⁹⁹
/CORDE

Quantité limitée

BÛCHES ÉCOLOGIQUES
8 PAR PAQUET
002-6958

3⁹⁹
/PQ.

*Prix
à la palette
90 paquets
par palette
Prix à l'unité
4,98 \$

SAC DE GRANULES
CANAWICK
40 LBS

6⁹⁹
/SAC

*Prix à la palette
75 sacs par palette
Prix à l'unité : 7,69 \$



SAC DE GRANULES
AMBIANCE
40 LBS

7⁴⁹
/SAC

*Prix à la palette
75 sacs par palette
Prix à l'unité : 7,76 \$



1005 rue Lévesque, Saint-Pascal

418 492-2347

CONSULTEZ VOS INFOS À LA SOURCE

Meta censure les médias, dont votre hebdomadaire
Le Placoteux, en bloquant les nouvelles de ses
plateformes Facebook et Instagram.



Restez informé et ne manquez rien
de l'actualité en vous inscrivant
à notre infolettre.

leplacoteux.com/inscription-infolettre

Le **Placoteux**
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD